

**MAIRIE**  
**de**  
**SAINTE-CROIX**

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2017**

Début de séance à 20 h 30  
6 conseillers sont présents.  
Secrétaire de séance : Nadine MONGE

Le conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour 3 délibérations.

Approbation à l'unanimité du dernier compte rendu.

Délibération n°1 : Adoption du rapport définitif de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la C.C.D. s'est vu transférer de nouvelles compétences rendues obligatoires par la loi NOTRe et, en date du 28 mars 2017, et de plein droit, le PLU Intercommunal.

Entre autre compétences, celle pour les zones d'activités (Châtillon Die Luc), pour le tourisme, l'enfance et la jeunesse, l'espace social et prochainement la fiscalité professionnelle unique (FPU) ainsi que l'eau et l'assainissement.

Mme le Maire rappelle :

**Vu** la délibération C160915-05 du 15 septembre 2016, par laquelle le Conseil communautaire a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),

**Vu** la délibération C161020-03 du 20 octobre 2016 par laquelle le Conseil communautaire a créé la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,

**Considérant** que la CLECT s'est réuni à plusieurs reprises en 2017 pour procéder à l'examen des charges transférées à l'intercommunalité,

**Considérant** le rapport de la CLECT de la Communauté des Communes du Diois du 29 juin 2017 qui précise les périmètres de chaque compétence transférée, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants des attributions de compensation qu'il propose.

Le montant des AC ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres, dans un délai de 3 mois à partir de la transmission du rapport.

**VOTE 6 VOIX POUR**

Délibération n°2 : Avenant à la convention de création d'un service commun de préfiguration du service public de l'eau et de l'assainissement.

Mutualisation d'un poste d'ingénieur.

Avenant n°1 :

Suppression de la mention « La commune réglera le montant correspondant dans le premier trimestre de l'année suivant l'année écoulée »

Ajoute la mention « La CCD adressera cet état d'utilisation du service par la commune (constaté à l'année N) qui sera déduit de l'attribution de compensation (de l'année n+1) »

Article 4 :

Remplace la mention « paiement lors de l'année de mise en place du service pour la commune ou lors de la facturation des actes »

Par la mention « le montant de la participation de la commune sera prélevé sur l'attribution de compensation au moment du paiement de l'instruction de l'année correspondante.

**VOTE 6 POUR**

### **Délibération n°3 Avenant au contrat d'honoraires de l'architecte Mr AMETTE pour les travaux de l'église.**

Une première facture de 13 000 € HT avait été approuvée par le CM ;

Mr AMETTE n'avait pas compris qu'il y avait aussi les travaux de toiture et de drainage.

Un avenant de 11 000 € est à rajouter, soit un total de 24 000 €

Pour mémoire 6 500 € ont déjà été réglés

**VOTE 6 POUR**

### **Délibération n°4 Prolongation du contrat de l'employé communal.**

Suite à la prolongation de l'arrêt de travail de JM MERLEVEDE le CM décide de prolonger de 2 mois celui de son remplaçant.

**VOTE 6 POUR**

### **Délibération n°5 Modification de la facturation d'eau de Mr BOURNAT**

Suite à une erreur au moment du relevé des compteurs d'eau Mr BOURNAT a été facturé d'une consommation qui n'était pas la sienne (inversion des compteurs)

La commune doit procéder à une annulation de titre.

**VOTE 6 POUR**

### **Délibération n°6 Choix des entreprises suite à l'appel d'offre pour les travaux de l'église.**

La commission propose pour :

- . la mission « Coordination et Protection de la Santé » l'entreprise ACE BTP
- . la mission « Contrôle Technique » l'entreprise SOCOTEC

un vote pour la validation du choix

**VOTE 6 pour**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

ECOLE : Le gouvernement supprime une grande partie des contrats aidés. Seuls ceux qui sont en cours continus. Notre école fonctionne avec deux contrats aidés de 30H et 24H par semaine annualisés. La suppression des aides nous met en grande difficulté financière et met en péril l'emploi de Stéphanie et de Coralie.

La perceptrice nous a évalué le coût des emplois s'il était entièrement à la charge de la commune sur la base de 2016 : 30 000 €.

Le CM est d'accord pour opposer une résistance avec le soutien des communes de PONTAIX et VACHERES.

Une lecture des différents courriers adressés aux élus et à la CCD est faite.

Une réunion est prévue vendredi 25 août 2017 à 20 h à la mairie de STE CROIX.

YOGA : J MIKO conteste la facturation actuelle.

Nous allons établir une convention ainsi qu'un planning trimestriel. La facturation tiendra compte de ce planning. Une augmentation de 2€ de l'heure est proposée ce qui ramène le prix de locations à 6 € de l'heure (à compter de la rentrée de septembre 2017).

ECOLE : Christian demande l'autorisation d'acheter du bois pour faire des étagères à l'école.

Demande faite par A POULET de ne pas payer la location de compteur qui a été posé devant l'ancien café. (Cette pose a été effectuée à sa demande et avec l'accord de la commune qui a profité de l'ouverture de la voirie en vue d'éventuels travaux dans la maison)

### **VOTE 5 pour 1 abstention**

Le compteur devra être plombé comme tout ceux de la commune qui ne le sont pas, la vanne sera fermée.

Mr FERRET a installé l'alarme de l'école, il reviendra le jour de la rentrée afin de donner les explications nécessaires.

La cour de l'école sera nettoyée par l'employé communal avant la rentrée.

MISE AU POINT SUR L'ARRETE PREFECTORAL CONTRE LES INCENDIES chacun doit être vigilant à le respecter aussi bien sur les terrains publiques que sur les privés et cela pour la sécurité de tous. La mairie affiche et envoie par mail ces arrêtés afin d'en informer aux mieux les habitants.

Mme HUTIN demande à ce que quelqu'un puisse lui enlever ses ordures car elle est loin du point de collecte. Mme HUTIN ayant un moyen de locomotion, nous lui demanderons de porter ses poubelles dans n'importe quel point de collecte sur sa route.

PROJET DE FOUR : un article de la feuille de Quint proposait la création d'un four dans une des communes de la vallée. Des habitants de la commune sont intéressés avec des parents d'élèves. Pour l'instant la commune décide de ne pas donner suite au projet.